

# // Conditions générales de vente (Prestations de conseil, création de site web, refonte, traduction, localisation)

## 1. Définitions

**Concepteur :** Mark Nightingale

**Client :** La partie signataire du ou des devis, pour lequel le concepteur fournit les services définis dans le(s) devis.

**Contrat :** Le contrat est composé du devis (ou des devis) signés par le Client, ainsi que ces conditions générales de vente, et de tout avenant aux devis.

### 1. Rôles

Rôle du Client :

- valider les phases de choix (graphisme, ergonomie, contenus),
- valider le respect du cahier des charges,
- veiller au respect des délais,
- (sauf indication contraire) fournir les contenus (textes, plaquettes, logos, images, photos) en respectant les délais définis avec le prestataire.

Rôle du Concepteur :

- concevoir et réaliser le dispositif digital qui fait l'objet du contrat
- respecter les délais,
- proposer un planning de réalisation en accord avec le client.

## 2. Définition de l'Objet

### 2.1 Services

Le Concepteur s'engage envers le Client à fournir les services décrits dans le Contrat. La liste des prestations dans le Contrat est exhaustive et toute prestation supplémentaire fera l'objet d'une facturation en sus du montant défini dans le Contrat.

## 3. Conditions du Contrat

### 3.1 Prix des services

En considération de la fourniture des services, le Client s'engage à payer au Concepteur le prix total indiqué sur le devis, ainsi que toutes les taxes applicables.

### 3.2 Dépenses encourues

En plus du paiement du prix des services, le Client doit rembourser au Concepteur :

- toutes les dépenses directes et indirectes encourues en liaison avec l'exécution du Contrat ;

Le Concepteur n'effectuera aucune dépense directe ou indirecte de sa propre initiative, à part celles éventuellement comprises dans le Contrat, sans accord préalable du Client.

### 3.3 Facturation

Toute facture du Client est envoyée au Concepteur à l'adresse électronique fournie par le Client ou à défaut, à l'adresse postale du Client.

Sauf indication contraire, les services seront facturés selon les modalités suivantes :

20% du montant total à la signature du devis ou du contrat  
40% du montant total à la mise à disposition du Client d'une version Alpha fonctionnel du produit (sans forcément les contenus définitifs)

40% constituant le solde, à la livraison du produit au Client.

### 3.4 Termes et conditions de paiement

Le prix est payable par le Client au Concepteur selon les termes et conditions de paiement spécifiés.

### 3.5 Termes et conditions de paiement

La somme de la facture est due à la date limite indiquée sur la facture (pas inférieure à 30 jours civils à partir de la réception de la facture).

Tout retard de paiement au-delà de cette date fera l'objet d'intérêts calculés sur la base du taux directeur de la banque centrale européenne, majoré de 10 points. Au premier semestre 2015 ce taux correspond à 10,05% annuel.

Sauf indication contraire, des frais de recouvrement de 40€ seront facturés pour tout retard de paiement supérieur à 1 mois calendrier (un mois après la date limite de paiement indiqué sur la facture).

### 3.6 Limitation de responsabilité et garanties

Le Concepteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour que le site Web soit conçu de façon professionnelle et efficace, selon les règles généralement reconnues par l'industrie, et conformément au Contrat.

### 3.7 Propriété intellectuelle


Le Client reste propriétaire des droits intellectuels relatifs aux éléments (marques, logos, dessins, etc.) confiés au Concepteur.

L'ensemble des droits d'auteur sur les réalisations dans le cadre du projet, graphiques, logiciels ou autres, feront l'objet d'un contrat de cession de droits qui sera signé par les deux parties à la livraison. Ces droits d'auteurs seront cédés au Client.

### 3.8 Contrefaçon

À tout instant chacune des parties sera tenue d'informer l'autre sur toute contrefaçon relative aux prestations du Contrat dont elle aura eu connaissance.

### 3.9 Durée du contrat



Le Contrat est passé pour une durée indéterminée. Il prendra effet à la date de signature des deux parties (ou si les parties ont signé à des dates différentes, à la date de la dernière signature) et arrivera à son terme au moment de la livraison de l'ensemble des prestations prévus dans le Contrat.

### 3.10 Expiration du contrat

Le Concepteur sera autorisé à mettre fin au Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, immédiatement et sans délai, au cas où le Client ne se soumettrait pas à l'une des obligations du contrat.

Dans le cas où le Client met terme à ce contrat, la somme due au Concepteur sera le plus élevée des deux sommes suivantes :

- La somme des acompte déjà facturé par le Concepteur
- La somme des prestations et réalisées au moment de la résiliation du contrat, comme détaillé dans le devis ou contrat.

### 3.11 Loi applicable

Le Contrat est régi par la loi française. Le texte français du Contrat fait foi comme texte original.

### 3.12 Compétence

Toutes contestations qui découlent du Contrat ou qui s'y rapportent seront tranchées définitivement suivant le règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale sans aucun recours aux tribunaux ordinaires par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement et dont la sentence a un caractère obligatoire. Le tribunal arbitral sera juge de sa propre compétence et de la validité de la convention d'arbitrage.